



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question orale n° 1639

Texte de la question

M. Gilles Artigues souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du collège Marc-Seguin, seul établissement classé « ambition réussite » de la Loire. Depuis le 27 mars dernier, les enseignants de cet établissement tentent de faire entendre leurs revendications concernant la suppression d'une classe. Jusqu'à présent, ce mouvement ne pénalisait nullement les élèves dans la mesure où ils ont toujours assuré leurs cours. Ce mode d'action leur a d'ailleurs valu un soutien sans faille de la part des parents. Depuis trois jours, la situation a évolué de façon radicale : en effet, dans le cadre du mouvement suivi par tous, un de leurs collègues vient de subir une suspension de ses fonctions à titre conservatoire pour une durée maximale de quatre mois. Décision prise par le rectorat de l'académie de Lyon : aucun motif ne lui a été signifié. Deux inspecteurs de l'académie ont été mandatés dans le cadre d'une enquête mais l'intéressé n'a pas été entendu à ce jour. Cet enseignant s'est toujours montré responsable et soucieux du devenir de ses élèves, leur incompréhension face à cette suspension individuelle alors que le mouvement a toujours été mené par les enseignants d'une manière collective est donc grande. Ces professeurs se retrouvent confrontés à une situation qu'ils ont toujours voulu éviter : ils sont en grève et n'assurent plus les cours. Depuis le lundi 15 mai, le collège Marc-Seguin connaît une situation dramatique : les élèves n'ont plus cours et se retrouvent livrés à eux-mêmes dans un quartier sensible. L'équipe enseignante est actuellement navrée mais déterminée ; elle a clairement signifié qu'elle ne reprendra pas ses cours tant que cette exclusion perdurera. Il lui demande d'intervenir sous les meilleurs délais auprès du rectorat afin qu'une solution soit trouvée pour sortir rapidement de cette crise et insiste pour que l'enquête administrative rende rapidement ses conclusions après avoir entendu l'ensemble des parties pour qu'une décision juste et proportionnée soit prise.

Texte de la réponse

MOUVEMENT DE GREVE DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE MARC SEGUIN A SAINT-ETIENNE DANS LA LOIRE

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues, pour exposer sa question, n° 1639, relative au mouvement de grève des enseignants du collège Marc Seguin à Saint-Étienne dans la Loire.

M. Gilles Artigues. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, je veux attirer votre attention sur la situation du collège Marc Seguin de Saint-Étienne.

Ce collège, qui se situe dans un quartier qui a bénéficié par le passé de tous les dispositifs de la politique de la ville, a récemment été labellisé collège " ambition réussite ", ce qui lui donne la possibilité de recevoir quatre enseignants supplémentaires et une douzaine d'assistants pédagogiques. C'est donc plutôt une bonne nouvelle. Cependant les enseignants ne l'ont pas ressenti ainsi car, dans le même temps, des moyens sont supprimés pour répondre à une logique comptable. Or pour bien réussir, nous disent ces enseignants, il faut des effectifs réduits dans les classes et un bon travail en équipe des professeurs, conditions qui risquent de ne pas être réunies puisqu'on annonce, pour la prochaine rentrée des classes, autour de vingt-cinq élèves et des

professeurs ayant des emplois du temps sur plusieurs établissements.

Les enseignants ont occupé l'établissement de manière pacifique et responsable, en continuant à assurer les cours, mais la tension est devenue plus perceptible lorsqu'un enseignant - un professeur d'éducation physique et sportive - a été suspendu, puis réintégré. Il fait aujourd'hui l'objet d'une mesure disciplinaire sur laquelle je n'ai pas à me prononcer, mais qui semble être fondée sur des faits sans gravité. Elle est en tout cas disproportionnée et a provoqué une grande émotion dans la ville : une centaine de parents et de professeurs ont manifesté la semaine dernière pour le soutenir.

Mon intervention pourrait paraître surprenante s'il ne s'agissait d'un quartier très difficile, ayant beaucoup souffert des émeutes du mois de novembre dernier, et d'un collège qui s'interroge sur son avenir, ses effectifs diminuant chaque année.

C'est pourquoi, dans le respect de la hiérarchie et du rôle de chacun, après m'en être ouvert à l'inspectrice d'académie, je souhaite, monsieur le ministre, que nous puissions trouver ensemble une solution pour que cette crise s'achève, que l'enquête administrative entende l'ensemble des partenaires et qu'une sanction juste et proportionnée soit appliquée dans les plus brefs délais.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Ce collège se situe effectivement dans un environnement défavorisé, mais il connaît une baisse importante des effectifs depuis plusieurs années. Le nombre des élèves accueillis a diminué de 40 % en six ans, passant de 320 à 198. C'est un élément dont il faut tenir compte lorsque l'on parle d'effectifs et de taux d'encadrement. Par ailleurs, le taux d'orientation en seconde générale et le taux de réussite au diplôme national du brevet y sont particulièrement bas. Cet établissement a fait l'objet d'un suivi bienveillant et attentif permettant de ne répercuter que partiellement la baisse des effectifs sur la dotation horaire globale, la DHG.

Malgré les moyens supplémentaires dégagés grâce au label " ambition réussite " et la perspective de relance du projet pédagogique, certains personnels, associés à quelques représentants de parents d'élèves, se sont engagés dans un mouvement de protestation.

Les nombreux contacts noués entre l'inspection académique de la Loire, les IAIPR - inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux - chargés d'assurer le suivi du dispositif " ambition réussite " et les membres de la communauté éducative n'ont pas permis de mettre fin à ce mouvement. Toutefois il faut noter que les cours n'ont pas été interrompus pendant cette période.

En revanche, une dizaine de personnes ont entamé une occupation nocturne des locaux à la mi-mars. Saisi par le chef d'établissement après constat des faits par huissier, le préfet de la Loire a estimé qu'il n'était pas judicieux d'avoir recours à la force publique. Le professeur dont vous avez fait mention a toutefois fait l'objet d'un arrêté de suspension pris à titre conservatoire par le recteur de l'académie de Lyon, en date du 12 mai 2006, avec prise d'effet le 15 mai.

À la suite de cette suspension, un mouvement de grève a affecté l'établissement du 15 au 19 mai. L'enseignant a été réintégré le jeudi 18 mai, puis reçu par la secrétaire générale de l'académie. Une procédure disciplinaire a été engagée à son encontre, compte tenu de tentatives d'intimidation à l'égard du personnel de direction.

Enfin, je confirme qu'aucun professeur n'est plus en grève depuis le lundi 22 mai 2006 au collège Marc Seguin.

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues.

M. Gilles Artigues. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Cela étant, je resterai attentif à ce que l'année scolaire se termine dans de bonnes conditions dans ce collège, car on sait l'importance que revêt l'éducation pour les enfants qui habitent ce quartier. Je tenais à vous faire partager mes interrogations et mon inquiétude.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1639

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5570

Réponse publiée le : 31 mai 2006, page 3753

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mai 2006